

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 1

Résolutions adoptées à la 593^e séance –
tenue le 10 décembre 2012

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 28 janvier 2013

CU-593-5.1 RÉGIME DE RETRAITE UDEM - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU RRUM

Le Conseil de l'Université approuve les modifications au texte du Règlement du Régime de retraite de l'Université, telles qu'entérinées par le Comité de retraite à sa séance du 16 novembre 2012, selon les dispositions proposées aux documents I à XII (**2012-A-2/593^e/592, 592.1 et 592.2**) annexés à la présente pour en faire partie comme s'ils étaient récités au long dans la présente résolution.

CU-593-5.3 TECHNICAL SERVICE AGREEMENT / COMDEV LTD - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

Le Conseil de l'Université prend acte de la conclusion du *Technical Service Agreement* de gré à gré avec COMDEV, conformément au paragraphe 6.9 du Règlement 10.6 et suivant les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* à ce sujet.

CU-593-5.4 OCTROIS DE DOCTORATS *HONORIS CAUSA* (DHC)

Le Conseil de l'Université décerne un doctorat *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent aux documents **2012-A-2/593e/593.1 à 593.6** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation tout en sachant que cet octroi n'est valable que pour les cinq (5) années suivant la présente.

CU-593-5.5 COMITÉ DE VÉRIFICATION - ADOPTION DU MANDAT DU COMITÉ

Le Conseil de l'Université adopte le mandat proposé par le Comité de vérification, selon les dispositions apparaissant au document **2012-A-2/593^e/590 amendé** déposé aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot